

Elections

Du 3 mai 2021 au 11 mai 2021



Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin 2021.

Pour vous inscrire sur les listes électorales, le dernier délai est le 12 mai en mairie et 14 mai via internet.

Si vous êtes absent le jour du vote (20 et 27 juin), vous pouvez choisir de voter par procuration. Pour cela, vous devez désigner un électeur qui votera à votre place le jour des élections. Vous devez choisir un électeur inscrit dans la même commune.

Vous pouvez faire cette démarche : :

- * à l'aide du [téléservice MaProcuration](#) . Vous renseignez votre formulaire de demande en ligne et recevez une référence d'enregistrement. Si vous devez obligatoirement aller en personne à la gendarmerie ou au commissariat, votre passage sera plus rapide. Vous n'aurez qu'à présenter votre référence et une pièce d'identité ([carte d'identité](#), [passeport...](#)). Une fois validée, votre procuration sera transmise automatiquement à votre commune ;
- * à l'aide d'un formulaire disponible sur internet. Vous devez le remplir et l'imprimer. Ensuite, vous devrez obligatoirement aller en personne à la gendarmerie, au commissariat ou au tribunal et présenter une pièce d'identité ([carte d'identité](#), [passeport...](#)) ;
- * à l'aide du formulaire disponible à la gendarmerie, au commissariat, au tribunal. Vous devrez le remplir sur place et présenter en personne une pièce d'identité ([carte d'identité](#), [passeport...](#)).